

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES DUNES DE FLANDRE

COMITE SYNDICAL DU 15 NOVEMBRE 2018 – 18 H 00

ORDRE DU JOUR

I- Nomination du secrétaire de la séance

II- Délibérations

• **Finances et Affaires Juridiques**

1. Décision modificative n°1 au budget principal 2018.
2. Rapport d'orientations budgétaires 2019.
3. Fixation d'une redevance pour l'occupation d'un espace à proximité du point plage à Bray-Dunes.
4. Conventions avec l'Office de Tourisme Intercommunal.

• **Animation de la station**

5. Renouvellement des conventions passées avec les partenaires du Syndicat.

• **Questions diverses**

APPEL

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bernard WEISBECKER - Thierry WALLYN –
Patrice BERTELOOT

Suppléants :

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Patrice VERGRIETE – Bertrand LEYS - Paul CHRISTOPHE – Alexandra DEMAIRÉ.

Suppléants : Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN – Florence VANHILLE a donné pouvoir à Thierry WALLYN.

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Martine ARLABOSSE – Catherine VERLYNDE - Grégory EVRARD.

Monsieur le Président : Je vous souhaite la bienvenue à ce comité syndical. Nous devons procéder à la nomination d'un secrétaire de séance. Grégory, me ferais-tu l'honneur ?

Monsieur EVRARD : Oui.

Monsieur le Président : Je t'en remercie. Peux-tu faire l'appel ?

Monsieur EVRARD : Oui.

Monsieur EVRARD fait l'appel.

Monsieur le Président : Etant donné que nous avons le quorum, je peux ouvrir la séance. Nous commençons tout de suite par les finances donc je vais laisser la parole à Thierry.

Monsieur WALLYN : Merci, Monsieur le Président. Il vous est proposé une décision modificative n°1 au budget 2018.

1- Décision modificative n°1 au budget 2018

Monsieur WALLYN : Cette décision fait apparaître pour l'investissement un surplus de FCTVA pour 70 000 €. En effet, depuis cette année, certaines dépenses de fonctionnement liées à l'intervention sur les bâtiments tel que les menuiseries, les peintures, dans l'investissement, sont prises en compte pour le FCTVA.

Concernant la section de fonctionnement, en dépenses, le compte 615221 est crédité de 70 000 €, le compte 6811 est diminué de 50 000 €.

En recettes, nous avons le compte 6419 qui est crédité de 10 000 € et le compte 6459 qui est également crédité de 10 000 €.

En section d'investissement, en dépenses, le compte 2313 est crédité de 20 000 € et en recettes, le compte 10222, c'est le FCTVA qui lui est crédité de 70 000 € et le compte 28188 est diminué de 50 000 €.

Monsieur le Président : Avez-vous des remarques ? Non, je peux considérer que cette délibération est adoptée ? Oui, je vous en remercie.

ADOPTE

2- Rapport d'Orientations Budgétaires 2019

Monsieur WALLYN : Il est désormais fait obligation, notamment aux EPCI de plus de 10 000 habitants et donc au SIDF, de présenter chaque année un rapport sur les orientations budgétaires.

Ce rapport a pour objet de préciser les orientations budgétaires, de faire apparaître les engagements pluriannuels, de faire apparaître les éléments d'évolution du besoin de financement et de l'encours de la dette, de préciser l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, de l'épargne brute, de l'épargne nette, de présenter des éléments sur la structure des effectifs, d'apporter des informations sur les dépenses de personnel, notamment les éléments de la rémunération ainsi que sur la durée effective du travail, de présenter des éléments sur l'évolution de la structure des effectifs et des dépenses de personnel.

Je vous fais une présentation succincte du SIDF. Le Syndicat Intercommunal a été institué le 24 juin 1980. Il est actuellement composé de quatre communes : Dunkerque, Bray-Dunes, Leffrinckoucke et Zuydcoote soit un total de 101 228 habitants au 1^{er} janvier 2018.

En tant qu'établissement public de coopération intercommunale il est constitué pour mettre en œuvre certaines missions précisées dans ses statuts notamment la propreté des plages, la sécurité des plages et l'animation de zone littorale.

Concernant les éléments financiers, les principales orientations budgétaires pour l'année 2019 sont globalement les mêmes que celles de 2018. On a un budget qui est stable. Une progression de l'investissement, les dépenses d'investissement hors charges de la dette progressent à 1 075 000 € contre 995 000 € en 2018.

Ce niveau d'investissement aux alentours de 1 000 000 € apparaît comme pertinent au regard des capacités du Syndicat. Il permet à la fois de mener des projets à bien et de garantir le renouvellement des matériels et équipements.

Un maintien du recours à l'emprunt à hauteur de 400 000 €. Ce niveau d'emprunt n'affecte pas l'annuité qui décroît par rapport à 2018

Le document annexé présente le DOB que nous avons vu en Commission des Finances.

Les engagements pluriannuels. A proprement parler le budget du SIDF ne fait pas apparaître, d'un point de vue comptable, des engagements pluriannuels.

Toutefois les orientations budgétaires de 2019 s'inscrivent dans une démarche initiée depuis le début du nouveau mandat et qui vise notamment à assainir les finances du SIDF.

On peut indiquer deux axes principaux. Un maintien de la capacité d'investissement aux alentours de 1 000 000 € jusqu'à la fin du mandat et la poursuite du recentrage des actions menées par le Syndicat afin de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

L'évolution de l'encours de la dette et du besoin de financement. Au 1^{er} janvier 2019 l'encours de dette sera de 2 263 858,21 €. Il était de 2 136 913,66 € en 2018.

L'ensemble de l'encours de la dette du SIDF ne présente aucun risque particulier. Cette dette est en effet à taux fixe.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement, de l'épargne brute et de l'épargne nette. En 2018, une provision de 200 000 € était inscrite au budget. Cela ne sera plus le cas en 2019. Je vous rappelle que c'était la provision des OT. Hors cet élément spécifique, les dépenses réelles de fonctionnement sont quasiment identiques à l'exercice précédent à 5 845 000 € contre 5 835 000 € en 2018.

L'épargne brute est calculée de la manière suivante : Recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement.

Au titre de l'exercice 2019 ce ratio est donc le suivant : 6 690 000 € - 5 845 000 € soit une épargne brute de 845 000 €.

L'épargne nette est calculée de la manière suivante : Epargne brute – remboursement de l'annuité de la dette.

Au titre de l'exercice 2019 ce ratio sera donc le suivant : 845 000 € – 288 953,56 € soit 556 046,44 € contre 517 139,98 € en 2018.

Les éléments concernant les effectifs. Le récapitulatif global de la masse salariale et des effectifs pour le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre, la masse salariale prévue au budget 2019 est de 2 930 000.00 €.

La répartition des effectifs au 31/12/2018 est la suivante : 5 agents en catégorie A, 12 agents en catégorie B et 27 agents en catégorie C soit 44 titulaires plus 4 CDI, ce qui fait un total de 48 agents.

La gestion des effectifs s'établit conformément à diverses adaptations telles que la mutualisation et le développement des compétences.

Aucun recrutement n'a été effectué au cours de l'année 2018.

Les dépenses de personnel notamment les éléments de rémunération. Les éléments de rémunération sont les suivants : traitement de base indiciaire, indemnité de résidence, nouvelle bonification indiciaire, supplément familial de traitement, primes annuelles (13^{ème} mois et prime vacances) et primes mensuelles (régime indemnitaire).

La durée effective du travail s'élève en moyenne à 1540 heures sachant que la durée légale est de 1607 heures et que la moyenne annuelle dans la fonction publique territoriale est de 1562 heures (selon un rapport de la Cour des Comptes).

L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses du personnel et la démarche de la gestion prévisionnelle d'emploi et des compétences. L'exercice de GPEC est rendu difficile car de nombreux paramètres modifiés par le législateur ne permettent pas aux collectivités territoriales d'anticiper les dépenses de personnel ou les départs à la retraite éventuels.

Pour 2019, la prévision sur le solde entrée/sortie des effectifs s'établit comme suit : 2 agents partiront en retraite au cours de l'année 2019 et aucun recrutement n'est prévu.

Le glissement vieillesse/technicité sera lié aux réformes statutaires prévues. Celles-ci amèneront à sa hausse par les évolutions suivantes : le dispositif « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (P.P.C.R.) suspendu pour douze mois dans le cadre de la loi de finances pour 2018 et dont les mesures s'appliqueront en 2019, frais de mission revalorisés, amélioration de la monétisation des CET, reconduction de la GIPA.

Mais aussi, à la baisse par l'augmentation progressive de la durée de l'avancement d'échelon.

En revanche, aucune revalorisation de la valeur du point n'est prévue pour l'année 2019.

Voilà les grands axes pour notre budget 2019.

Monsieur BERTELOOT : Est-ce qu'en 2019, nous allons rattraper notre retard de facturation avec la Ville de Dunkerque ?

Monsieur WALLYN : Si nous recevons les factures, oui.

Monsieur BERTELOOT : Les arriérés ?

Monsieur WALLYN : Oui.

Monsieur BERTELOOT : Donc en 2019, nous sommes à jour.

Monsieur WALLYN : Nous pouvons déjà considérer que nous sommes à jour par rapport aux factures qui nous seront transmises.

Monsieur le Président : Avez-vous d'autres questions ? Non. Par conséquent, la délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

ADOPTE

3- Fixation d'une redevance pour l'occupation d'un espace à proximité du point plage à Bray-Dunes

Monsieur WALLYN : Monsieur Wahid HAOUAMED domicilié 26 rue Chanoine Donin à SAVIGNY LES BEAUNE (21420) a sollicité, il y a plusieurs semaines, le SIDF afin d'implanter un équipement à proximité de la plage de Bray-Dunes.

En effet, cette personne, gérant de la Société « Gliss Flandres », désire développer son activité « location de jet ski et de bouées tractées » sur notre Littoral de mi-juin jusqu'à la fin du mois d'août 2019.

C'est pourquoi, il est possible que cette implantation se réalise sur un terrain appartenant au SIDF en l'occurrence un espace en retrait du point plage contre le versement d'une redevance dont le montant proposé est à hauteur de 300 euros par mois.

Il vous est donc demandé de bien vouloir accepter le montant de cette redevance et d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention temporaire d'occupation.

Monsieur le Président : Avez-vous des remarques ? Non, je peux considérer que cette délibération est adoptée ? Oui, je vous en remercie.

ADOPTE

4- Conventions avec l'Office de Tourisme Intercommunal

Monsieur WALLYN : Depuis quelques années, le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre a conclu avec l'Office de Tourisme et des Congrès de Dunkerque Dunes de Flandre des conventions pour la vente de prestations nautiques et de séjours proposés par le centre d'hébergement.

Afin de permettre la continuité de ces partenariats, il est proposé de les poursuivre en autorisant la signature de conventions avec l'Office de Tourisme Intercommunal appelé à se substituer aux offices existants sur le territoire du SIDF.

Monsieur le Président : Nous avons mis du conditionnel pour la simple raison qu'aujourd'hui, rien n'est définitivement acté.

Monsieur BERTELLOOT : Cela évoluera forcément car au 1^{er} janvier 2019, ce sera un Office de Tourisme Intercommunal.

Monsieur le Président : Normalement.

Madame VERLYNDE : Je ne sais pas car nous sommes convoqués à la CUD.

Monsieur le Président : Vous êtes convoqués à la CUD !

Madame VERLYNDE : Oui.

Monsieur BERTELOOT : Vous êtes « les gilets jaunes » de l'Office de Tourisme.

Monsieur le Président : Avez-vous des remarques ? Non, je peux considérer que la délibération est adoptée ? Oui, je vous en remercie.

ADOPTE

Monsieur le Président : Je te remercie Thierry pour cette présentation. Je reprends la parole puisque nous passons à l'animation de la station par le renouvellement des conventions passées avec les partenaires du Syndicat.

5- Renouvellement des conventions passées avec les partenaires du Syndicat

Monsieur le Président : Dans le cadre des opérations qu'il mène en faveur du développement des activités sur le littoral, le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre a contracté, tout au long de l'année 2018, avec différents partenaires, associations, établissements scolaires ou à caractère d'utilité sociale.

Il vous est proposé de bien vouloir autoriser la poursuite de ces actions en 2019 par la prolongation des partenariats existants. Je vous fais grâce de la lecture des différentes mises à disposition pour les entités sportives ou associatives pour des locaux, des locaux et des moyens matériels, des moyens matériels, des terrains et des locaux, des terrains. Nous avons également des prestations nautiques, un nouveau dispositif voile dans le milieu scolaire et du kite surf.

Monsieur BERTELOOT : A l'origine, ce sont les établissements qui ont demandé d'établir une convention ou est-ce que c'est nous qui les avons démarchés ?

Monsieur le Président : Historiquement, je laisse Monsieur RISPAL te répondre.

Monsieur RISPAL : Concernant les établissements scolaires, c'était une rencontre entre une démarche de notre part et une volonté de certains établissements. C'est un peu les deux à la fois.

Monsieur BERTELOOT : Car il y a quand même des établissements privés. Disons que c'est un hasard.

Monsieur le Président : Il y a le lycée de l'Europe, le Lycée Guy DEBEYRE, le Collège Robespierre. Ces établissements sont bien des établissements publics ? Non ?

Monsieur BERTELOOT : Oui effectivement.

Monsieur le Président : Effectivement, il y a deux établissements privés qui sont le Lycée VAUBAN et Notre Dame des Dunes. Avez-vous d'autres remarques ? Non, je peux considérer que la délibération est adoptée ? Oui, je vous en remercie.

ADOPTE

Monsieur le Président : Nous allons passer aux questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président : La première fait suite à une demande qui avait été faite lors du dernier Comité Syndical. Elle porte sur la formation BNSSA. Je vais laisser Christophe en parler.

Monsieur RISPAL : Comme vous le voyez sur le document que l'on a produit, on vous rappelle rapidement le contexte. La démarche que le Syndicat a initiée est de former des jeunes gens du territoire avec pour but qu'ils obtiennent le BNSSA.

Pourquoi ? Puisque effectivement, le Syndicat recrute entre 75 et 90 sauveteurs chaque année et le fait d'en former des nouveaux, cela permet de maintenir une forme de « vivier ». Après il n'y a pas automaticité entre l'obtention du BNSSA et forcément recrutement par le Syndicat mais cela reste quand même une filière préférentielle.

A titre de rappel également, en 2015, le précédent Président avait souhaité lancer une consultation pour choisir un prestataire. Deux candidats ont déposé une offre. En l'occurrence la Croix Blanche d'une part et Dunkerque Natation d'autre part.

La proposition de la Croix Blanche a été rejetée et n'a pas été classée au motif d'un conflit d'intérêt existant entre le Président de l'association et le chef du service de la sécurité des plages, en la personne de Thierry MARQUIS cumulant les deux fonctions et de ce fait juge et partie du choix des candidats, choix influant l'activité industrielle et commerciale de l'association.

De ce fait, la proposition de Dunkerque Natation a été retenue donc le Syndicat verse à Dunkerque Natation 1078 euros par personne.

La décomposition des 1078 euros est la manière suivante : coût de la licence et/ou de la cotisation 40 euros, PSE1 (premiers secours équipe niveau 1) 80 euros, PSE2 (premiers secours équipe niveau 2) 100 euros, permis mer (y compris timbres fiscaux) 350 euros et le coût du BNSSA est de 250 euros sachant qu'il y a un certificat complémentaire SSA Littoral pour 250 euros.

Le SSA en tant que tel n'est pas une obligation pour exercer dans les postes de secours. Simplement, le Syndicat a souhaité que ce certificat complémentaire soit proposé car il apporte dans sa version « littoral » (il existe également une version « eaux intérieures » et un certificat complémentaire « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur »), des compétences plus spécifiques au métier de sauveteur.

Il vous est rappelé que le BNSSA et le SSA sont reconnus nationalement.

Quelques éléments statistiques, en rappelant que l'on démarre de septembre 2015 jusqu'à juin 2018 donc cela fait 3 sessions complètes. Il faut se rappeler que durant la période de 2016, au moment du Championnat d'Europe de Football qui s'est déroulé en France, il y avait effectivement un risque d'absence des CRS, ils ont finalement été présents un mois sur deux, ce qui a amené le Syndicat à accélérer la formation pour répondre aux besoins et faire face à cette problématique spécifique.

Le Syndicat a repris sa formation sur deux années préférentiellement pour permettre aux jeunes qui ont d'autres activités à cette période de leur vie de l'assimiler car certains sont étudiants. A titre statistique, 36 jeunes gens ont été admis en formation, 31 ont obtenu avec succès leur diplôme soit 86.10 %.

Sur les 36 jeunes inscrits, il y avait 32 de Dunkerque, 2 de Bray-Dunes et 2 de Zuydcoote. Sur les 31 reçus avec succès, il y avait 28 de Dunkerque, 1 de Bray-Dunes et 2 de Zuydcoote.

Voilà les éléments synthétiques essentiels que l'on a pu rassembler pour présenter une synthèse sur cette question.

Madame VERLYNDE : Est-ce que je peux me permettre de savoir qui a fait ce rapport ?

Monsieur RISPAL : C'est moi qui a produit ce rapport.

Madame VERLYNDE : Concrètement, tout ce qui est spécifique, on le sait déjà. Ce qui est intéressant de creuser, ce sont les 3 dernières lignes d'autant plus qu'à ma connaissance, les chiffres ne sont pas bons.

Monsieur RISPAL : Ce sont les seules éléments statistiques qui m'ont été donnés.

Madame VERLYNDE : Par qui ?

Monsieur RISPAL : Par le prestataire car c'est auprès de lui qu'on a les informations sur les jeunes gens. On a croisé le nom et le domicile de ces jeunes, savoir s'ils étaient admis, dans quelle mesure ils ont obtenu leur diplôme ou pas et ensuite ils ont été répartis sur les communes concernées. Nous pouvons aller plus loin, si vous le souhaitez, on peut approfondir les questions et vous apportez des éléments.

Madame VERLYNDE : Creusez d'avantage le domicile des gens pour les réussites de Bray-Dunes, j'en connais au moins deux sur cette période-là, inscrits bray-dunois aussi. Je connais 2 ghyveldois, 1 berguois, je connais une téteghémoise qui ont obtenu ou qui sont inscrits actuellement. Dans les « non pas réussi à obtenir le BNSSA », est-ce que ce sont des gens qui se sont présentés à l'épreuve ou est-ce que ce sont des gens qui ont arrêté la formation ?

Monsieur RISPAL : Sur les 3 dernières années, les 5 qui n'ont pas obtenu leur diplôme se sont présentés à l'épreuve. Les statistiques de cette année ne sont pas entrées dans le bilan de ce soir. Effectivement, cette année, nous avons dû interrompre la formation pour l'un des jeunes qui n'a pas joué le jeu. Il nous a informé qu'il voulait faire autre chose. A cela, nous lui avons répondu qu'il avait pris une place et donc que l'on allait interrompre le financement du Syndicat. Pour les éléments que l'on a croisés, les choses sont conformes.

Monsieur EVRARD : J'ai une question notamment sur la sélection. Le Syndicat verse 1078 euros au prestataire mais est-ce que chaque année, le Syndicat a un chiffre global de formation ou est-ce que c'est le prestataire qui informe le Syndicat du nombre de personne.

Monsieur RISPAL : Le nombre maximal de personne est de 12 par an sachant que ces personnes doivent correspondre à la fois aux tests physiques préalables qui préfigurent les épreuves physiques du BNSSA et en même temps, il y a des entretiens individuels avec chacun des jeunes gens et peut-être que sur les 15 personnes qui vont être capables de réussir les tests pré-physiques et bien, nous allons en retenir que 8, que 9, que 10. Cette année c'était le cas, par rapport à ces jeunes gens que l'on a croisés. Certains étaient dans une émotivité importante, on se disait qu'ils ne vont pas résister à une certaine forme de pression mais aussi, ils nous semblaient jeunes dans leur tête au-delà de leur âge.

Il y a aussi des jeunes gens que l'on a rencontrés et qui nous ont semblé, après les entretiens individuels, avoir du mal à comprendre les directives et les questionnements. Donc effectivement le 12, c'est le nombre maximum de ce qui est possible en termes budgétaires après, si nous étions sous une forme d'assèchement du vivier, il faudrait effectivement « pousser le curseur », il faudrait solliciter l'ensemble du Comité pour qu'il puisse donner son aval sur l'augmentation du nombre de jeunes gens à former chaque année.

Monsieur EVRARD : J'ai une deuxième question puisque nous avons parlé de cette formation qui était diplômante et qui permettait d'aller partout sauf que ces jeunes gens n'ont qu'un contrat moral et le fait qu'ils n'ont aucune obligation. Là, nous avons 31 jeunes depuis 2016 qui sont formés, sur les maîtres-nageurs sauveteurs qui sont là actuellement sur nos plages, on voit que nous avons des personnes présentes depuis plusieurs années. C'est-à-dire que sur ces 31 personnes, certains n'ont pas intégré les postes.

Monsieur RISPAL : Sur ces 31 personnes, il y a 28 d'entre eux qui ont finalement travaillé avec nous soit une année soit deux années.

Monsieur EVRARD : On peut considérer, comme le faisait les Dunes de Flandre, pour le parachutisme ou pour l'aviation, qu'on forme et on offre des diplômes à de jeunes gens puisque le Syndicat, dans ses missions, est tourné vers la plage et la mer. On peut également demander que ce devoir moral, sans qu'il devienne une obligation, précise que les postulants doivent privilégier nos plages dans leur choix étant donné que le Syndicat finance cette formation à hauteur de 1078 euros par personne.

Monsieur BERTELOOT : Je suis totalement d'accord cependant il faut savoir si on le fait par nécessité ou par philanthropie et d'autant plus qu'il n'est pas demandé une participation aux stagiaires. C'est le Syndicat qui finance la totalité.

Monsieur RISPAL : Effectivement, ce message, on le fait passer oralement et donc de manière implicite.

Madame VERLYNDE : Il serait souhaitable qu'ils fassent au moins 3 saisons, il y ait un contrat moral derrière.

Monsieur BERTELOOT : Pour avoir la gratuité, il faudrait travailler 3 ans par exemple.

Madame VERLYNDE : Je propose cette idée mais au moins qu'il y ait un véritable contrat, un véritable engagement.

Monsieur le Président : Un engagement, on peut l'écrire mais je ne sais pas si juridiquement, cela peut tenir la route.

Monsieur BERTELOOT : Si tu assorti la gratuité de la formation, tu peux obliger à ce que les bénéficiaires travaillent sur nos plages pendant 2 ou 3 ans. Sinon, ils s'exposent au remboursement de cette formation.

Monsieur le Président : On peut pousser la chose.

Monsieur EVRARD : Cela permettra d'anticiper car si vous n'avez pas la garantie d'avoir les CRS sur toute la période estivale ou si un jour, l'Etat refuse de les mettre à disposition sur la plage alors il faut se garantir d'avoir ce vivier de compétences pour qu'il soit présent sur nos plages.

Monsieur le Président : Bien sûr. C'est lié à l'embauche derrière. Il faut qu'il y ait un engagement de notre part théoriquement.

Madame VERLYNDE : Oui donc il est réciproque.

Monsieur le Président : Je peux aussi dire qu'il faille un discours dans ce sens-là et excusez-moi d'être direct, mais grosso modo, il ne faut pas me dire qu'il faille éviter les extérieurs car certains ne sont pas pris et d'autres oui. On ne va pas entrer dans ce type de détail non plus.

Madame VERLYNDE : Je pense que les élus présents ne sont pas concernés par les embauches, nous n'avons jamais dit quoique ce soit et à qui que ce soit par rapport à cela. Il y a des gens compétents en RH et en Direction au sein du Syndicat.

Monsieur WEISBECKER : Si on prend grosso modo 30 formations par an et que l'on met un contrat sur 3 ans, cela fait 90 personnes.

Monsieur le Président : D'autres observations à ce sujet ?

Madame VERLYNDE : Je pense qu'il faut creuser davantage. Ne serait-ce leur entrée, date de naissance, voir si ce sont des gens qui sont pris trop jeunes ou pas assez jeunes, les pourcentages de filles et de garçons.

Monsieur RISPAL : Pour répondre en partie sur la jeunesse, on a été confronté notamment en 2016, à des demandes, qui ne venaient pas forcément de nous en termes d'émancipation pour permettre à des jeunes gens qui sont mineurs d'être considérés comme des majeurs. Cette émancipation est délivrée par le juge dans des circonstances particulières qui sont liées aux conditions sociales dans lesquelles les enfants grandissent et que pour leur intérêt, leur sécurité

et leur intégrité, il est parfois plus pertinent de les considérer comme des adultes et donc de les soustraire à l'autorité parentale plus vite qu'à l'âge de 18 ans.

Il y a eu quand même des demandes régulières auprès des juges et ils se sont posés la question suivante : « est-ce que nous sommes vraiment dans l'objectif de cette mesure, par rapport à l'obtention de ce diplôme ? ». Le Président du Syndicat a rédigé un courrier adressé au juge ainsi qu'au prestataire en indiquant qu'en aucun cas, le SIDF souhaitait qu'il y ait des émancipations qui soient mises en œuvre car ce n'était pas l'objectif de la mesure et en tout état de cause, même si nous avons des difficultés à recruter des jeunes gens, il fallait trouver des autres solutions.

Madame VERLYNDE : Cela pourrait être une autre condition pour le recrutement des jeunes pour la formation BNSSA aujourd'hui.

Monsieur le Président : Je pense que le recrutement de mineurs sur cette activité, n'est pas possible car ils vont peut-être être confrontés à des interventions plus graves que celles que nous avons eu cette année et en fonction de l'âge, il est compliqué de gérer certaines situations.

Par expérience, je ne souhaite pas que des mineurs soient confrontés à ce genre d'expérience car déjà en tant que majeurs, nous avons du mal à les gérer donc pour un mineur, je n'ose imaginer l'impact affectif que les parents doivent gérer c'est compliqué aussi.

Monsieur WALLYN : On ne sait pas si nous allons avoir les CRS l'année prochaine.

Monsieur le Président : Non effectivement, nous ne savons pas aujourd'hui, si nous allons avoir les CRS. Je pense que la réponse tombera au mois de janvier.

Avez-vous d'autres questions ? Non, je peux donc poursuivre. Je vous informe qu'une convention a été signée avec la commune de Ghyvelde-Les Moères pour l'entretien de la bande littorale de plage appartenant à la commune.

Monsieur BERTELOOT : C'est une bonne nouvelle.

Monsieur le Président : Le montant a été calculé en fonction du nombre d'heures de travail et donc il est fixé à 5 500 euros.

Monsieur BERTELOOT : C'est une moins bonne nouvelle. Je pensais que c'était au moins 50 000 euros.

Monsieur le Président : Ils ont 500 mètres de plage.

Par ailleurs, Alexandra avait initié un projet sur les plages du Littoral donc l'opération de propreté des plages du Littoral se déroulera le dimanche 24 mars au matin car l'opération se fait également le même jour en Belgique mais c'est dans l'après-midi. J'aurais aimé qu'Alexandra soit présente ce soir pour en parler car c'est elle qui a soumis la chose et à laquelle elle est attachée. C'est une opération de propreté avec des animations qui seront mises en place. Avez-vous d'autres questions ?

Madame VERLYNDE : J'ai deux questions de Bertrand. La première porte sur : « vers quoi tend la politique de l'animation ? » et la deuxième est : « quand aura-t-il une réunion de bureau ? »

Monsieur le Président : Nous avons vu avec ses dates et on va lui faire une proposition.

Monsieur RISPAL : Prochainement, il y aura une réunion spécifique sur la politique de l'animation.

Monsieur le Président : On verra à ce moment-là.

Madame VERLYNDE : Très bien.

Monsieur le Président : D'autres questions ?

Monsieur WEISBECKER : Nous sommes allés aujourd'hui sur le terrain, à la salle Raymond DUBOIS avec Monsieur DANCOISNE et une équipe de chez nous. Nos services ont fait un bon travail sur l'ensemble de l'équipement et sur ce qui doit être réparé. Nous aurons à séparer ce qui est de notre ressort et ce qui est du ressort du SIDF et nous allons revenir vers vous, Monsieur le Président, avec des propositions concrètes.

Monsieur le Président : Très bien Monsieur le Maire. D'autres questions ? Non, nous en avons terminé ? Oui, je peux donc lever la séance et vous inviter à boire le verre de l'amitié.

La séance est levée à 18 h 45.

Pour visa,



Grégory EVRARD.

ANNEXES

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2018

Rapporteur : Monsieur Thierry WALLYN, Vice-Président.

Il est proposé au comité syndical d'adopter la décision modificative n°1 au budget principal 2018 selon le détail ci-après.

Budget principal 2018

Section de fonctionnement

Dépenses

Compte 615221 : + 70 000 €
Compte 6811 : - 50 000 €

Recettes

Compte 6419 + 10 000 €
Compte 6459 + 10 000 €

Section d'investissement

Dépenses

Compte 2313 + 20 000 €

Recettes

Compte 10222 + 70 000 €
Compte 28188 - 50 000 €

Avis favorable de la commission des finances du 8 novembre 2018

Le Comité Syndical,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré.
- Approuve les présentes dispositions.

ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet

Et publié le **26 NOV. 2018**

Fait à Dunkerque, le 15 novembre 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Frédéric VANHILLE.



République Française
Département du Nord
Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT
Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 8 novembre 2018

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 15 novembre 2018 – 18 h 00

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Grégory EVRARD

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bernard WEISBECKER - Thierry WALLYN – Patrice BERTELOOT

Suppléants :

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Patrice VERGRIETE – Bertrand LEYS - Paul CHRISTOPHE – Alexandra DEMAIRÉ.

Suppléants : Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN – Florence VANHILLE a donné pouvoir à Thierry WALLYN.

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Martine ARLABOSSE – Catherine VERLYNDE - Grégory EVRARD.

FINANCES

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Rapporteur : Monsieur Thierry WALLYN, Vice-Président

Conformément à l'article L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire que le Comité Syndical débattre sur les orientations générales du budget 2019 dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Un document présentant les éléments du rapport d'orientations budgétaires restera annexé à la présente délibération.

Avis favorable de la commission des finances du 8 novembre 2018

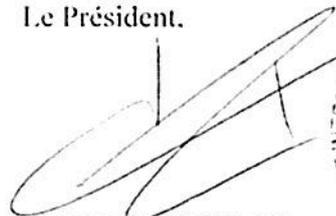
Le Comité Syndical,

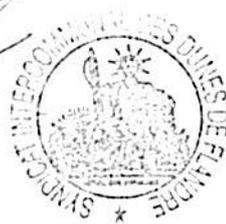
- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Approuve les présentes dispositions.

ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet
Et publié le **26 NOV. 2018**

Fait à Dunkerque, le 15 novembre 2018
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,


Frédéric VANHILLE.



République Française
Département du Nord
Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT
Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 8 novembre 2018

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 15 novembre 2018 – 18 h 00

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Grégory EVRARD

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bernard WEISBECKER - Thierry WALLYN – Patrice BERTELOOT

Suppléants :

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Patrice VERGRIETE – Bertrand LEYS - Paul CHRISTOPHE – Alexandra DEMAIRÉ.

Suppléants : Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN – Florence VANHILLE a donné pouvoir à Thierry WALLYN.

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Martine ARLABOSSE – Catherine VERLYNDE - Grégory EVRARD.

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Il est désormais fait obligation, notamment aux EPCI de plus de 10 000 habitants et donc au SIDF, de présenter chaque année un rapport sur les orientations budgétaires (ROB)

Ce rapport a pour objet :

- De préciser les orientations budgétaires
- De faire apparaître les engagements pluriannuels
- De faire apparaître les éléments d'évolution du besoin de financement et de l'encours de la dette.
- De préciser l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, de l'épargne brute, de l'épargne nette.
- De présenter des éléments sur la structure des effectifs
- D'apporter des informations sur les dépenses de personnel, notamment les éléments de la rémunération ainsi que sur la durée effective du travail
- De présenter des éléments sur l'évolution de la structure des effectifs et des dépenses de personnel.

1) Présentation succincte du SIDF

Le Syndicat Intercommunal a été institué le 24 juin 1980. Il est actuellement composé de quatre communes : Dunkerque, Bray-Dunes, Leffrinckoucke et Zuydcoote soit un total de 101 228 habitants au 1^{er} janvier 2018.

En tant qu'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) il est constitué pour mettre en œuvre certaines missions précisées dans ses statuts :

- La propreté des plages
- La sécurité des plages
- L'animation de zone littorale.

2) Eléments financiers du ROB

a) Les principales orientations budgétaires pour 2019

- **Un budget global stable par rapport à 2018 (hors opérations liées aux provisions)**
- **Une progression de l'investissement** : les dépenses d'investissement (hors charges de la dette) progressent à 1 075 000 € contre 995 000 € en 2018.

Ce niveau d'investissement aux alentours de 1 000 000 € apparaît comme pertinent au regard des capacités du syndicat. Il permet à la fois de mener des projets à bien et de garantir le renouvellement des matériels et équipements.

- **Un maintien du recours à l'emprunt à hauteur de 400 000 €.** Ce niveau d'emprunt n'affecte pas l'annuité qui décroît par rapport à 2018

Un document en annexe présente l'ensemble des chiffres du projet de budget 2018.

b) Les engagements pluriannuels

A proprement parler le budget du SIDF ne fait pas apparaître, d'un point de vue comptable, des engagements pluriannuels.

Toutefois les orientations budgétaires de 2019 s'inscrivent dans une démarche initiée depuis le début du nouveau mandat et qui vise notamment à assainir les finances du SIDF.

On peut indiquer deux axes principaux :

- Un maintien de la capacité d'investissement aux alentours de 1 000 000 € jusqu'à la fin du mandat.
- La poursuite du recentrage des actions menées par le Syndicat afin de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

c) L'évolution de l'encours de la dette et du besoin de financement.

Au 1^{er} janvier 2019 l'encours de dette sera de 2 263 858,21 €. Il était de 2 136 913,66 € en 2018.

L'ensemble de l'encours de la dette du SIDF ne présente aucun risque particulier. Cette dette est en effet à taux fixe.

d) Évolution des dépenses réelles de fonctionnement, de l'épargne brute et de l'épargne nette

En 2018, une provision de 200 000 € était inscrite au budget. Cela ne sera plus le cas en 2019. Hors cet élément spécifique, les dépenses réelles de fonctionnement sont quasiment identiques à l'exercice précédent à 5 845 000 € contre 5 835 000 € en 2018.

L'épargne brute est calculée de la manière suivante :

Recettes réelles de fonctionnement -- dépenses réelles de fonctionnement

Au titre de l'exercice 2019 ce ratio est donc le suivant :

6 690 000 € - 5 845 000 € soit une épargne brute de 845 000 € quasiment identique à 2017 et 2018 (- 10 000 € par rapport à ces deux exercices précédents).

L'épargne nette est calculée de la manière suivante :

Epargne brute – remboursement de l'annuité de la dette

Au titre de l'exercice 2019 ce ratio sera donc le suivant :

845 000 € – 288 953.56 € soit 556 046,44 € contre 517 139,98 € en 2018

3) Eléments concernant les effectifs

I – Structure des effectifs

A - Récapitulatif global de la masse salariale et des effectifs pour le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre

	Masse salariale prévue au BUDGET 2018	Effectifs à fin 2018
S.I.D.F.	2 930 000.00	48

B - Répartition des effectifs au 31/12/2018

<i>Titulaires</i>	<i>Effectifs</i>
Catégorie A	5
Catégorie B	12
Catégorie C	27
<i>TOTAL Titulaires</i>	<i>44</i>
CDI	4
<i>TOTAL</i>	<i>48</i>

La gestion des effectifs s'établit conformément à diverses adaptations telles que :

- la mutualisation

- le développement des compétences

Aucun recrutement n'a été effectué au cours de l'année 2018.

II – Les dépenses de personnel notamment les éléments de rémunération

Les éléments de rémunération sont les suivants :

- Traitement de base indiciaire
- Indemnité de résidence
- Nouvelle Bonification Indiciaire
- Supplément familial de traitement
- Primes annuelles (13^{ème} mois et prime vacances)
- Primes mensuelles (régime indemnitaire)

III – La durée effective du travail

La durée effective du travail s'élève en moyenne à 1540 heures sachant que la durée légale est de 1607 heures et que la moyenne annuelle dans la fonction publique territoriale est de 1562 heures (selon un rapport de la Cour des Comptes).

IV - L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses du personnel et la démarche de la gestion prévisionnelle d'emploi et des compétences

L'exercice de GPEC est rendu difficile car de nombreux paramètres modifiés par le législateur ne permettent pas aux collectivités territoriales d'anticiper les dépenses de personnel ou les départs à la retraite éventuels.

Pour 2019, la prévision établie sur le solde entrée/sortie des effectifs s'établit comme suit :

- 2 agents partiront en retraite au cours de l'année 2019
- aucun recrutement n'est prévu pour l'année 2019.

En 2019, le glissement vieillesse/technicité sera lié aux réformes statutaires prévues. Celles-ci amèneront à sa hausse par les évolutions suivantes :

- Le dispositif « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (P.P.C.R.) suspendu pour douze mois dans le cadre de la loi de finances pour 2018 et dont les mesures s'appliqueront en 2019.
- Frais de mission revalorisés.
- Amélioration de la monétisation des CET
- Reconduction de la GPA

Mais aussi, à la baisse par :

- l'augmentation progressive de la durée de l'avancement d'échelon

En revanche, aucune revalorisation de la valeur du point n'est prévue pour l'année 2019.

Envoyé en préfecture le 26/11/2018

Reçu en préfecture le 26/11/2018

Affiché le

SLO

ID : 059-255901506-20181115-2096-DE

FINANCES

FIXATION D'UNE REDEVANCE POUR L'OCCUPATION D'UN ESPACE A PROXIMITE DU POINT PLAGE A BRAY-DUNES

Rapporteur : Monsieur Thierry WALLYN, Vice-Président

Monsieur Wahid HAOUAMED domicilié 26 rue Chanoine Donin à SAVIGNY LES BEAUNE (21420) a sollicité, il y a plusieurs semaines, le SIDF afin d'implanter un équipement (un chalet) à proximité de la plage de Bray-Dunes.

En effet, cette personne, gérant de la Société « Gliss Flandres », désire développer son activité « location de jet ski et de bouées tractées » sur notre Littoral de mi-juin jusqu'à la fin du mois d'août 2019.

C'est pourquoi, il est possible que cette implantation se réalise sur un terrain appartenant au SIDF en l'occurrence un espace en retrait du point plage contre le versement d'une redevance dont le montant proposé est à hauteur de 300 euros par mois.

Il est donc demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir accepter le montant de cette redevance et d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention temporaire d'occupation.

Avis favorable de la commission des finances du 8 novembre 2018

Le Comité Syndical,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Approuve les présentes dispositions,
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document à intervenir,
- La recette sera imputée à l'article 752 du budget.

ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet
Et publié le **26 NOV. 2018**

Fait à Dunkerque, le 15 novembre 2018
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,

Frédéric VANHILLE.



République Française
Département du Nord
Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT
Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 8 novembre 2018

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 15 novembre 2018 – 18 h 00

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Grégory EVRARD

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bernard WEISBECKER - Thierry WALLYN – Patrice BERTELOOT

Suppléants :

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Patrice VERGRIETE – Bertrand LEYS - Paul CHRISTOPHE – Alexandra DEMAIRÉ.

Suppléants : Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN – Florence VANHILLE a donné pouvoir à Thierry WALLYN.

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Martine ARLABOSSE – Catherine VERLYNDE - Grégory EVRARD.

FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES

CONVENTIONS AVEC L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL.

Rapporteur : Monsieur Thierry WALLYN, Vice-Président

Depuis quelques années, le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre a conclu avec l'Office de Tourisme et des Congrès de Dunkerque Dunes de Flandre des conventions pour la vente de prestations nautiques et de séjours proposés par les centres d'hébergement.

Afin de permettre la continuité de ces partenariats, il est proposé de les poursuivre en autorisant la signature de conventions avec l'office de tourisme intercommunal appelé à se substituer aux offices existants sur le territoire du SIDF.

Le Comité Syndical.

- Ouf l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Approuve les présentes dispositions.
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer les avenants ainsi que tout document à intervenir.

ADOPTE

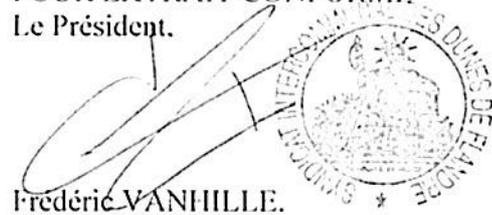
Adressé à M. le Sous-Préfet
Et publié le **26 NOV. 2018**

Fait à Dunkerque, le 15 novembre 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président.

Frédéric VANHILLE.



République Française
Département du Nord
Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT
Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 8 novembre 2018

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 15 novembre 2018 – 18 h 00

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Grégory EVRARD

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bernard WEISBECKER - Thierry WALLYN – Patrice BERTELOOT

Suppléants :

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Patrice VERGRIETE – Bertrand LEYS - Paul CHRISTOPHE – Alexandra DEMAIRÉ.

Suppléants : Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN – Florence VANHILLE a donné pouvoir à Thierry WALLYN.

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Martine ARLABOSSE – Catherine VERLYNDE - Grégory EVRARD.

ANIMATION DE LA STATION

RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS PASSEES AVEC LES PARTENAIRES DU SYNDICAT

Rapporteur : Monsieur Frédéric VANHILLE, Président

Dans le cadre des opérations qu'il mène en faveur du développement des activités sur le littoral, le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre a contracté, tout au long de l'année 2018, avec différents partenaires, associations, établissements scolaires ou à caractère d'utilité sociale.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir autoriser la poursuite de ces actions en 2019 par la prolongation des partenariats existants selon la liste jointe.

Le Comité Syndical,

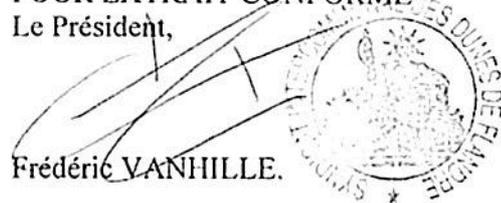
- Oûi l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Approuve les présentes dispositions,
- Autorise le Président à signer lesdites conventions, ainsi que tout document à intervenir relativement aux actions menées.

ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet
Et publié le **26 NOV. 2018**

Fait à Dunkerque, le 15 novembre 2018
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,

Frédéric VANHILLE.



République Française
Département du Nord
Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT
Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 8 novembre 2018

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 15 novembre 2018 – 18 h 00

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Grégory EVRARD

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bernard WEISBECKER - Thierry WALLYN – Patrice BERTELOOT

Suppléants :

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Patrice VERGRIETE – Bertrand LEYS - Paul CHRISTOPHE – Alexandra DEMAIRÉ.

Suppléants : Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN – Florence VANHILLE a donné pouvoir à Thierry WALLYN.

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Martine ARLABOSSE – Catherine VERLYNDE - Grégory EVRARD.

ANNEXE A LA DELIBERATION DU 15 NOVEMBRE 2018 **RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS**

1. Mise à disposition

➤ de locaux : Sporting Dunkerquois – Europlage – Opale Longe Côte - Ville de Bray-Dunes (activités scolaires et extrascolaires) – Badminton Bray-Dunes – Tennis de Table de Bray-Dunes – Amicale nautique Bray-Dunoise – Opale Longe Côte Bray-Dunes – Longe Zuydcoote – Ligue de voile des Hauts de France – Hameçon Ieffrinckouckois et tétéghemois – Centre Régional d'Excellence Kite Surf de Dunkerque – Mer et Rencontres – SUP 59 – DYC - Collège du Septentrion.

➤ de locaux et de moyens matériels : Aquilon – Voile ambition Dunkerque – Albatros – Dunkerque Flysurfing Club – Dunkerque Natation – Le Vent de Bray-Dunes.

➤ Moyens matériels : SNSM.

➤ Terrains et locaux : Association Amicale Aéromodélisme Attitude Dunkerque Dunes de Flandre – Tennis Club de Bray-Dunes – North Coast Beach Volley – Aéroclub ULM les Cigognes - YCBD

➤ Terrains : M et Mme SENAME.

2. Prestations nautiques

A- Voile habitable et Voile légère

➤ Activités sociales : APF Foyer des Salines – EPSM des Flandres – MAS Marie Thérèse Tamboise BONDUE – Association la Pommeraie – IEM de l'Anaji – AFEJI Résidence Jean Jacques FAIRISE – Association Gem à tout cœur – MAS Bénédicte LANNO – IEM Saint Exupéry – Foyer d'accueil médicalisé « le Relais des Mères » - AFEJI Foyer de vie « la Résidence des Pins » - Association Educative et Sociale.

➤ Lycée : Lycée Vauban - Lycée Notre Dame des Dunes.

B- Voile légère

➤ Collèges : Notre Dame des Dunes.

➤ Lycées : Lycée Vauban.

3. Nouveau dispositif voile dans le milieu scolaire

➤ Collège : Collège du Septentrion - Collège Robespierre

4. Kite Surf

➤ Dunkerque UNSS Kite - Lycée de l'Europe – ULCO – Lycée Guy DEBEYRE.

